

Procès-verbal de la 5e assemblée ordinaire de la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour l'année 2019-2020 qui s'est tenue le mercredi 12 février 2020 à 8 h 30, au local A-220, au 2505, boul. des Entreprises à Terrebonne.

Étaient présents:	Mesdames	Hélène Bailleu Éléonore Bernier-Hamel Chantal Bisailon Christiane Cinq-Mars Lyne Couture Sonia De Benedictis Liana Jalalyan Nadine Lajeunesse Chantal Majeau Monique Perreault Marie-Josée Roy Stéphanie Veillet
	Messieurs	Éric Dru Patrice Girard Maxime Linck
Étaient invités :	Madame	Diane Pepin, conseillère pédagogique
	Monsieur	Mathieu Bélanger, enseignant
Se sont excusés :	Mesdames	Karolyne Lapointe Marie-Hélène Mondou
	Messieurs	Thomas Harfouche Keven Renière
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Patricia Lehoux, gestionnaire administrative à la Direction du collège.

5.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres formant quorum, madame Hélène Bailleu, directrice générale, déclare l'assemblée ouverte.

5.2 Nomination à la présidence de l'assemblée

Sur proposition de madame Marie-Josée Roy, monsieur Maxime Linck est nommé à titre de président de l'assemblée.

5.3 Adoption de l'ordre du jour

CE-CCT-200212-01 Sur proposition de madame Stéphanie Veillet, dûment appuyée par madame Éléonore Bernier-Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 5.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 5.2 Nomination à la présidence de l'assemblée
- 5.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (1)
- 5.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 11 décembre 2019 (1)
- 5.5 Avis sur l'octroi du statut de projet pilote pour le cours complémentaire 365-CC1-TB concernant la formation des tuteurs pour le CAF (Marie-Josée Roy) (1)
- 5.6 Dépôt du bilan de la matinée pédagogique du 16 janvier 2020 (Invités : Diane Pepin et Mathieu Bélanger) (1)
- 5.7 Suivi des travaux du sous-comité PIEA en lien avec la matinée pédagogique (S. De Benedictis)
- 5.8 Avis sur le calendrier scolaire 2020-2021 (C. Majeau) (1)
- 5.9 Avis sur les modifications aux préalables du cours 388-524-TB de Techniques de travail social (Invitée : Diane Pepin) (1)
- 5.10 Dépôt des grilles de cours 2020-2021 (C. Majeau) (1)
- 5.11 Dépôt de l'offre de cours de la formation générale complémentaire 2020-2021 (C. Majeau) (1)
- 5.12 Reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2019 (C. Majeau) (1)
- 5.13 Processus de révision de note
- 5.14 Informations
- 5.15 Questions diverses
- 5.16 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

5.4 Adoption et suivis du procès-verbal du 11 décembre 2019

CE-CCT-200212--02 Sur proposition de madame Lyne Couture dûment appuyée par madame Marie-Josée Roy, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2019 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

Suivis du procès-verbal:

4.8.1 Sciences de la nature: Mathieu Rainville, enseignant en biologie, a été nommé comme membre du sous-groupe disciplinaire de biologie, qui viendra en aide au comité de rédaction du nouveau projet de programme.

Sciences humaines : Nous avons reçu un calendrier provisoire pour les travaux de rédaction du nouveau programme qui débuteraient en janvier 2020. Des travaux d'ajustement mineurs sur le projet de nouveau programme auraient lieu en février 2020. Le 6 mars aurait lieu la présentation des résultats au comité consultatif, En mars, avril et mai, devraient avoir lieu les travaux d'ajustements majeurs et les mois de mai et juin seront consacrés à la présentation du projet de nouveau programme au comité consultatif. Le processus d'approbation du projet par le ministère aura lieu quant à lui, lors du printemps-été 2020.

4.8.3 Programme d'étudiant réfugié (PER) : Le comité a reçu trois candidatures (deux garçons et une fille). L'analyse est en cours et une réponse doit être rendue pour le 21 février 2020.

4.9.1 Questionnement sur la cote R : le sujet sera traité de nouveau lors de la prochaine Commission des affaires pédagogique qui aura lieu du 18 au 20 mars 2020.

5.5 Avis sur l'octroi du statut de projet pilote pour le cours complémentaire 365-CC1-TB concernant la formation des tuteurs pour le CAF (Marie-Josée Roy) (1)

Madame Marie-Josée Roy, enseignante en littérature, présente l'avis sur l'octroi du statut de projet pilote pour le cours complémentaire 365-CC1-TB concernant la formation des tuteurs pour le CAF.

Actuellement, les tuteurs et tutrices du CAF sont recruté.e.s à partir de références venant de leurs enseignant.e.s de français et par le biais d'une publicité disponible sur les différentes plateformes du collège. Ces étudiant.e.s sont formé.e.s hors des quinze semaines que dure une session.

Cette formation de 20 heures s'échelonne sur trois jours et est rémunérée.

Le cours *Maîtrise du français au collégial : portrait, enjeux et formation des tuteurs* (365-CC1-TB) a été proposé en 2016-2017 par le Département de littérature afin, entre autres, d'actualiser et pérenniser le processus de recrutement des tuteurs. Ce cours a été adopté par le conseil d'établissement le 20 février 2017 et a déjà été proposé en choix de cours complémentaire.

Cependant, ce cours n'a jamais accumulé un nombre suffisant d'inscriptions d'étudiant.e.s pour démarrer, principalement en raison de la situation suivante : l'actuel cadre de référence des cours complémentaires prévoit que la détermination de l'offre de cours est effectuée exclusivement auprès des étudiants déjà inscrits, alors que ce sont les nouveaux admis qui sont plus susceptibles d'être intéressés par ce cours.

Le Département de littérature demande donc la possibilité d'accorder un statut de projet-pilote au cours 365-CC1-TB afin que celui-ci puisse être offert aux étudiants qui entreront en première année à l'automne, indépendamment du nombre d'inscriptions effectuées lors de la première offre aux anciens.

Attendu les besoins pour les services d'aide en français prodigués au CAF par les pair.e.s qui sont très en demande ;

Attendu ce service qui, année après année, est extrêmement populaire et apprécié par la communauté estudiantine (comme en font foi les sondages) ;

Attendu chaque année le recrutement des tuteurs et tutrices pour une formation hors session (fin de la session d'hiver, début de la session d'automne) qui s'avère une tâche complexe ;

Attendu cette tâche de recrutement et de rétention de futur.e.s tutrices et tuteurs qui est rendue plus difficile encore depuis l'offre de nombreuses activités durant les mêmes périodes (voyages, entre autres, offerts par les départements du collège) et parce que cette formation, donnée en début d'été ou en fin d'été, entre en compétition avec de possibles emplois étudiants ;

Attendu cette difficulté de recrutement et de rétention qui oblige, depuis trois ans, les responsables du CAF à monter deux formations par année, malgré un dégrèvement octroyé pour l'équivalent d'une seule formation par année, afin de combler les besoins du CAF ;

Attendu la nécessité d'une formation de qualité pour outiller adéquatement les futur.e.s tuteurs et tuteurs dans leur rôle de mentorat et, par conséquent, d'un cours complémentaire de formation des tuteurs et tuteurs qui serait tout indiqué pour dispenser une matière complète (tant sur le plan de la relation d'aide que sur le plan de l'appropriation d'une matière souvent maîtrisée intuitivement, mais qu'il faut savoir vulgariser) ;

Attendu un cours de formation des tuteurs et tuteurs donné en première session, qui assurerait au CAF les services de tuteurs et tuteurs bien formé.e.s au moins quatre sessions durant ;

Attendu les autres départements, comme celui de sciences de la nature dans ses services d'aide, qui pourraient bénéficier d'une telle formation en ce qui concerne le volet « relation d'aide » ;

Attendu la qualité du service d'aide à la réussite des étudiant.e.s qui gagnerait à pérenniser les ressources ;

Attendu un statut de projet pilote pour ce cours, qui permettrait d'observer l'intérêt que pourrait susciter ce cours pour des étudiant.e.s de première année, ainsi que sa viabilité ;

Attendu la résolution du Département de littérature ;

Attendu l'approbation du comité de direction du CRLT.

CE-CCT-200212-03 Sur proposition de madame Éléonore Bernier-Hamel, dûment appuyée par madame Stéphanie Veillet, il est résolu de donner un avis favorable à la direction du collège sur l'octroi du statut de projet pilote au cours Maîtrise du français au collégial : portrait, enjeux et formation de tuteurs (365-CC1-TB) afin de l'offrir aux étudiants qui entreront en première année à l'automne, indépendamment du nombre d'inscriptions effectuées lors de la première offre aux anciens.

Adopté à l'unanimité.

5.6 Dépôt du bilan de la matinée pédagogique du 16 janvier 2020 (Invités : Diane Pepin et Mathieu Bélanger) (1)

Madame Diane Pepin, conseillère pédagogique et monsieur Mathieu Bélanger, enseignant, déposent le bilan de la matinée pédagogique du 16 janvier 2020.

- Quelque 200 personnes ont assisté au petit déjeuner de la rentrée et 110 personnes ont assisté à l'atelier de la matinée pédagogique;
- L'activité a été bien accueillie et bien reçue. Ce fut une belle occasion de discuter entre collègues d'enjeux qui les touchent particulièrement;
- Le menu du déjeuner a été beaucoup apprécié;
- Il a été agréable et pertinent d'aborder des questions de pédagogie sous formes active comme celle-là, permettant aux enseignants d'aller chercher des outils afin d'améliorer leur travail en classe.

5.7 Suivi des travaux du sous-comité PIEA en lien avec la matinée pédagogique (S. De Benedictis)

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique, présente le suivi des travaux du sous-comité de la PIEA.

Un avis favorable concernant le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA a été émis à la commission des études du 20 novembre 2019. L'article 5.1.7 concernant la présence en classe avait été soumis au ballottage lors de cette assemblée, car les membres du comité n'étaient pas en mesure de soumettre une recommandation à ce moment. La matinée pédagogique du 16 janvier 2020 a donc porté sur les enjeux liés à l'absentéisme en classe.

Le sous-comité travaille actuellement afin de rendre compte à la commission des études, des constats et données amassés. Le compte-rendu étoffé devrait être présenté à l'assemblée du 11 mars 2020.

Lors de la réécriture de la PIEA, un moment de consultation aura lieu pour toutes les parties concernées et il est important de noter que les étudiants sont partie prenante des discussions.

5.8 Avis sur le calendrier scolaire 2020-2021 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires présente l'avis sur le calendrier scolaire 2020-2021.

La commission des études doit être consultée sur le calendrier scolaire en tenant compte des dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et des balises administratives du Cégep régional de Lanaudière.

Un rappel de ces paramètres en lien avec le calendrier 2020-2021 :

A. *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) – article 18*

« Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministère sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation. »

B. *Balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière*

Référence : Résolution CARL-050207 - 15 février 2005

1. Le calendrier scolaire compte légalement 82 jours par session, mais peut compter 83 jours selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du RREC.

2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1^{er} janvier, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (Action de grâces) et le 25 décembre (Noël).

3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.
4. Les opérations de l'intersession à Joliette requièrent 14 jours de travail ouvrables; à l'Assomption, elles requièrent 12 jours de travail ouvrables et à Terrebonne, il faut compter **14** jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du cégep régional.
5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquence en minimisant les substitutions de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cour.
6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de forces majeures, de boycottage ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

C. *Paramètres du collège constituant de Terrebonne*

En prolongation des valeurs et principes de NOTRE PROJET ÉDUCATIF, l'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne devra tenir compte des paramètres suivants :

1. Respect des dates connues de l'Épreuve uniforme de français (ÉUF) des sessions d'automne, d'hiver et d'été.
2. Journées réservées à la passation d'épreuves finales de cours permettant l'organisation d'un horaire particulier.
3. Possibilité d'épreuve finale commune pour un même cours quel que soit l'enseignant.
4. Reconnaissance des journées APM comme des journées contact. Elles sont donc prises en compte dans le calcul des journées ajoutées aux 75 jours de classe prévus au RREC.
5. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 12^e semaine, pour les groupes du cours 601-103-MQ complétée par une demi-journée APM.
6. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 14^e semaine, pour les groupes du cours 601-101-MQ complétée par une demi-journée APM.
7. Étant donné l'ajout de ces deux demi-journées APM le calendrier scolaire pourra totaliser 83 jours de classes tel que stipulé au point B) 1. du présent document.
8. Pour chaque session, prévoir une ou des journées de mise à niveau pendant lesquelles aucun cours ne sera dispensé. Ce temps d'arrêt aura lieu vers la mi-session.
9. Prévoir à la session d'hiver, le 2^e jeudi de janvier pour une activité régionale.

De plus, dans la mesure du possible, le calendrier scolaire devrait prévoir :

10. Quatre journées pédagogiques à l'intérieur du calendrier scolaire (deux par session).

11. Quatre journées d'activités pédagogiques multiples (deux par session) s'ajoutant aux deux demi-journées prévues aux points 6. et 7. énoncés plus haut

12. Prévoir une ou des journées de réserve pour remplacer des journées de suspension de cours ou de fermeture du collège en cas de tempête, verglas, panne d'électricité ou autre force majeure.

Attendu le respect des dispositions du RREC au regard du calendrier scolaire;

Attendu le respect des balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu le respect des paramètres du collège constituant de Terrebonne au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu la recommandation du comité de Direction du collège.

CE-CCT-200212-04 Sur proposition de madame Christiane Cinq-Mars, dûment appuyée par madame Liana Jalalyan, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur le calendrier scolaire 2020-2021 du collège constituant de Terrebonne.

Adopté à l'unanimité

5.9 Avis sur les modifications aux préalables du cours 388-524-TB de *Techniques de travail social* (Invitée : Diane Pepin) (1)

Mesdames Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique, Chantal Bisillon, enseignante et Diane Pepin, conseillère pédagogique, présentent les modifications aux préalables du cours 388-524-TB de *Techniques de travail social*.

Le programme de *Techniques de travail social* fut révisé en 2015-2016, et plusieurs modifications en ont découlé, tant au niveau de la grille de cours qu'au niveau des plans-cadres de cours, donnant lieu à l'adoption du nouveau projet de formation le 19 février 2018 par le conseil d'établissement.

Étant présentement dans la phase de mise en œuvre du programme, les enseignants du Département de *Techniques de travail social* se sont rendu compte que la notion d'homéostasie vue dans le cours *Intervention auprès des familles* (388-444-TB) était nécessaire au cours *Intervention en situation de crise* (388-524-TB).

Ainsi une modification au plan-cadre du cours 388-524-TB et à la grille de cours est proposée.

Attendu la résolution du Département de *Techniques de travail social* demandant de modifier les préalables du cours *Intervention en situation de crise* 388-524-TB ainsi :

- Retrait du cours *Outils et approches d'intervention individuelle* 388-334-TB comme préalable absolu ;
- Ajout du cours *Intervention auprès des familles* 388-444-TB comme préalable relatif ;
- Maintien du cours *Santé mentale et intervention sociale* 388-333-TB comme préalable absolu.

Attendu la validation, par le comité de programme de *Techniques de travail social*, le 21 janvier 2020, des modifications énumérées à l'attendu précédent ;

Attendu l'approbation du comité de direction du collège le 3 février 2020.

CE-CCT-200212-05 Sur proposition de madame Marie-Josée Roy, dûment appuyée par madame Lyne Couture, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement pour l'adoption des modifications suivantes aux préalables du cours Intervention en situation de crise 388-524-TB :

- Retrait du cours Outils et approches d'intervention individuelle 388-334-TB comme préalable absolu ;
- Ajout du cours Intervention auprès des familles 388-444-TB comme préalable relatif ;
- Maintien du cours Santé mentale et intervention sociale 388-333-TB comme préalable absolu.

Ces modifications entreront en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

5.10 Dépôt des grilles de cours 2020-2021 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires dépose les grilles de cours 2020-2021.

Le choix de cours sera fait dans la première semaine de mars.

5.11 Dépôt de l'offre de cours de la formation générale complémentaire 2020-2021 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires dépose l'offre de cours de la formation générale complémentaire 2020-2021.

5.12 Reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2019 (C. Majeau) (1)

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires dépose la reconnaissance de l'engagement étudiant de l'automne 2019.

Pour l'automne 2019, 48 demandes ont été complétées. De ce nombre, 47 ont été accordées, principalement au niveau sportif.

5.13 Processus de révision de notes

Un membre rappelle à l'assemblée qu'il est important de respecter le délai de 24 heures afin de faire le suivi à l'étudiant dans le cadre d'une demande de révision de notes.

Mme Chantal Majeau précise que dans le cas qui nous occupe, il était important de vérifier avec le département certaines informations liées au processus de révision de notes afin de s'assurer que la démarche était conforme compte tenu des circonstances.

5.14 Informations :

Il n'y a pas de point d'information.

5.15 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

5.16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Monique Perreault de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 9h31.

Président

Secrétaire